

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

2018/11/03

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 novembre 2018 - Délibération n° 2018/11/03**Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNXE « ORDURES MENAGERES »**

L'an deux mille dix-huit, le 29 novembre, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 21 novembre 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – LALANDE – GIRON – DESLOGES – SIMONET – MAZIERE – AUBERT – GAUCHI – DUGAY – ROYERE – MARTINEZ – TRUNDE – BUSSIERE – RABETEAU – SCAFONE – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – PETETOT – CHAUVIN – GAUDY – COUSSEIROUX – RICARD – DOUMY et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – SUCHAUD – DESSEAUVE – HYLAIRES – DUMEYNIE – BATTUT – PATAUD et LAPORTE.

Etaient excusés : MM. CHAUSSECOURTE – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHAPUT – CHOMETTE – PARAYRE – CHAUSSADE – LUMY – PEROT – PAMIES – LEHERICY et Mmes PIPIER – CAPS – LAGRAVE – COLON – GIRODONGO-CHENEVEZ et DEFEMME.

Pouvoirs :

1. M. RIGAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD
2. Mme PIPIER donne pouvoir à Mme SPRINGER
3. Mme CAPS donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD
4. Mme LAGRAVE donne pouvoir à M. LALANDE
5. M. CHOMETTE donne pouvoir à M. GRENOUILLET
6. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. CALOMINE
7. M. CHAUSSADE donne pouvoir à M. DUGAY
8. Mme DEFEMME donne pouvoir à Mme SUCHAUD
9. M. PEROT donne pouvoir à M. SCAFONE

Suppléances : Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – M. PETETOT remplace M. LEHERICY et M. CHAUVIN remplace M. LABORDE.

Secrétaire de séance : M. Guy DESLOGES

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
64	41	50			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
50	-	-	-	-	-

La Vice-Présidente en charge des finances propose de voter une décision modificative n° 1 au budget annexe « ordures ménagères » au titre du budget 2018.

Cette décision modificative comporte :

- des ajustements de crédits en dépenses en diminuant le compte de dépenses imprévues :
 - Prise en compte du portage de 50% des intérêts des emprunts du SIVOM liés au bâtiment administratif au titre de 2017 et 2018
 - Travaux liés à la fermeture prochaine de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes (I.S.D.I.) de Rigour – travaux initialement prévus en 2019 et avancés pour faire suite à une opportunité d'obtention gratuite de terre végétale.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les ajustements selon les tableaux ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Imputation budgétaire		Objet	Projet Dépenses	Projet Recettes
opération	chapitre			
002	23	Travaux de fermeture du CET de Rigour	22130.00 €	
	021	Virement de la section de fonctionnement		22 130.00 €
			22 130.00 €	22 130.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Imputation budgétaire		Objet	Projet Dépenses	Projet Recettes
opération	chapitre			
	023	Virement à la section d'investissement	22 130.00 €	
	022	Dépenses imprévues	-52 287.54 €	
	011	Remboursement de 50% des intérêts d'emprunts liés au bâtiment SIVOM au titre de 2017 et 2018	30 157.54 €	
			0.00 €	0.00 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve la décision modificative n°1 au budget annexe « ordures ménagères » conformément aux ajustements présentés ci-avant.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
 Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
 Sylvain GAUDY.

